L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 13 JUILLET 1899. NUMERO 23.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis	$1.00
Europe (compris le port)	2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne	.12c.
Chaque insertion subsequente	.5c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages cet sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Ce qu'on pense du Manitoba.

Nous sommes heureux de soumettre à nos lecteurs de l'Est et de Etats-Unis l'appréciation suivante sur le Manitoba, appréciation d'autant plus digne d'attention qu'elle provient de cultivateurs à même d'apprécier sainement les choses.

Oui le Manitoba, est le pays où les Canadiens Français devraient émigrer, et ceux qui cherchent à les en détourner sont coupables envers les individus qu'ils privent d'une chance exceptionnelle, et coupables envers l'intérêt même de notre influence.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer qu'à partir de la semaine prochaine nous publierons une série d'articles sur la colonisation au Manitoba, articles de nature à convaincre tout homme de coeur que la colonisation française dans l'Ouest est intimement liée à l'avenir de notre race.

Winnipeg, 7 Juillet 1899.

M. W. F. McCreary,
Commissaire de l'immigration,
Winnipeg.

Monsieur,

Nous soussignés cultivateurs de la Province de Québec, sommes heureux de prendre ce moyen pour vous exprimer nos remerciements de l'accueil cordial, que vous et vos agents canadiens français, nous avez fait et pour toutes vos attentions afin que notre séjour dans votre Province nous fut agréable et utile. Nous avons visité de tout coté [illegible] canadien et nous sommes heureux de dire et de certifier que nous retournons à Québec plus que satisfaits Le Manitoba est le pays ou les canadiens français devraient émigrer en grand nombre. Il n'y a ni souches ni roches pour arrêter la colonisation.

Avant de quitter nous avons [illegible] fait application pour des [illegible]ads et nous, nos familles [illegible] amis seront des vôtres le [illegible] prochain. C'est là, [illegible]ons, vous montrer par d[illegible] la juste appréciation que [illegible] avons des ressources, de votre pays.

Cléophas Gaillardy, D. Lagacé, St. Barthelmi, Edmond Gauthier, Weldon Station; Narcisse Paquin, St. Guigues; Noé Antaya, St. Guigues, Ferdinand Gauthier, Weldon Station; Pierre Le[illegible]e, Jos. Fortin, St. Victor de T[illegible]g; Alex Lacoursière, St. Manuel de Beauce; Napoléon Ricard. Ces messieurs sont tous de la Province de Québec.

La verite sur St.-Eustache.

Un ami nous envoie la correspondance suivante, qu'il a reçue de St.-Eustache. Cette correspondance particulière, nullement écrite en vue de la publication, corrobore parfaitement ce que nous avons déjà dit précédemment au sujet de la réunion de St.-Eustache.

Nos lecteurs verront pas là la confiance qu'on peut avoir dans les récits fantaisistes que des partisants politiques outrés ont fait de cette réunion.

Mon cher ·········,

········· Je profite en même temps de l'occasion pour te dire comment les choses se sont passées à St. Eustache.

M. Roblin, dans un discours soigneusement élaboré, fit à ses électeurs une revue de ses actes passés, en les priant bien de le supporter "à tout prix" cette année, puisqu'il avait scrupuleusement tenu toutes ses promesses. La question des écoles fut longuement discutée, en la disséquant au préalable dans ses parties les plus vitales. Il avoua avoir voté contre la motion Marion-Paré, sans toutefois donner de raison. Il annonça ensuite que la question était bien et dûment réglée, que lui Roblin n'y pouvait rien, pas même le parti conservateur s'il venait an pouvoir.

Il fut applaudi d'une trentaine de personnes, qui pour la plupart n'ont pas droit de vote.

M. Camyré, de "l'Echo," répondit avec beaucoup de tact, dénonçant la conduite de Roblin à l'endroit des catholiques de Manitoba.

M. Lauzon parla au-delà d'une heure. Dans son discours, aussi vide que décousu, il toucha à la question des écoles, disant que dans tout M. Roblin n'avait voté que d'après ses suggestions (à lui Lauzon). Quelle farce ! Il effleura la question du C. P. et du N. P. ; à cela il n'y comprend rien, car avec le tout il nous conduisit dans ses caves, où il fit de la question des saucissons monstres, et tout le monde de rire. Où il parut plus à l'aise, c'est là où il traita la question des terrains scolaires. Ce qui concerne la gérance de ces terrains par le gouvernement local, il en connais les moindres détails. Sa leçon était décidément apprise : vertement il s'y oppose.

Où il fut applaudi à outrance, c'est ce fut quand il parla de beuf, de mouton, enfin de charcuterie en général.

M. Royal mit à nu succinctement il est vrai, mais magistralement la conduite passée de Roblin. Il lui prouva documents en mains qu'il avait trompé ses électeurs, surtout les canadiens-français, en votant contre la motion Marion-Paré.

Il explique ensuite pourquoi l'opposition combat les vues du gouvernement au sujet des terrains scolaires, etc.

Bernier vint ensuite. Je ne t'apprendrai rien en te disant que son discours a été, comme par le passé, un vrai devoir d'écolier, des fleurs de rhétorique, très-goûtées de certaines gens, d'ailleurs.

Roblin ajourna le "meeting" en insultant à Camyré et Royal, et en rappelant à son auditoire qu'il s'attendait, comme honnête homme, d'un caractère immaculé, à remporter les suffrages de ses amis de St. Eustache. Autant de puff que de vent. Il est vrai que des applaudissements frénétiques ont accompagné les paroles de Lauzon, mais il n'est pas moins vrai que nous aurions pu aussi nous faire entendre et être même très prodigues en applaudissements à l'endroit de nos amis, attendu que sur un auditoire d'à peu près 120 personnes (et non pas 300) il y avait, bien comptés, 70 libéraux ! ! .. Mais nous avons voulu remporter un succès égal, si non supérieur, sans trop nous faire remarquer. Cette assemblée nous donna une idée exacte de nos forces, instruments de campagne, et le reste. On a insinué que la fanfare de St. Eustache avait, avant et après l'assemblée, égayé l'opposition par son répertoire. De vrai dans cette bouffée-là, il n'y a eu qu'un morceau de joué, avant l'assemblée, avec huit instruments, dans le but de faire appel à la générosité de Lauzon et Roblin, pour aider au paiement des instruments de la dite fanfare. Aussi, contribuèrent-ils $25. C'est gentil, n'est-ce pas ? On voit que les rusés musiciens de St. Eustache n'avaient réellement pas songé à jouer en l'honneur de MM. Lauzon, Roblin et cie.

†

CORRESPONDANCE

(De notre correspondant particulier.)

ST. PIERRE

La célébration de la fête de l'Union Métisse St. Joseph de St Pierre a eu lieu à St. Pierre le 4 juillet.

La grand'messe fût chantée à 10 heures par le Révérend Monsieur Noret curé de St. Malo. Le sermon de circonstance fut prononcé par le Révérend curé Jolys, curé de St. Pierre.

Après le repas une adresse fut présentée au curé de la paroisse. Voici a peu près le contenu de l'adresse.

Révérend Monsieur,

Permettez-nous en ce jour de fête nationale, d'exprimer les sentiments de reconnaissance que nous avons pour vous, et pour tous ceux, qui comme vous ont la mission de prêcher et d'enseigner la religion. Allez prêcher l'Evangile, à toutes les nations de la terre a dit Jésus Christ à ses Apôtres ; tel fut l'ordre donné par Jésus-Christ lui-même à ses apôtres et à leurs successeurs. A cet ordre du Christ, des hommes dévoués et sincèrement disposés à travailler pour la plus grande gloire de Dieu, quittèrent leur belle patrie, leurs parents, leurs amis enfin tout ce qu'ils avaient de plus cher, pour venir parmi les peuples de cet immense pays, bravant tous les supplices et les privations de toutes sortes, pour pêcher la religion du Christ crucifié ; pour porter la civilation au peuple de ce pays. Le seize juillet de l'année 1818 dont nous célébrons la mémoire aujourd'hui, est sans doute un jour pour nous Métis Canadiens-Français, qui doit être bien cher à nos cœurs, puisque ce jour avait été choisi dès le commencement par la Divine Providence dans sa sagesse infinie, pour commencer sur les bords de la Rivière Rouge la mission si belle et si noble de civiliser et d'évangéliser les peuples alors possesseurs du sol. En effet, c'est en ce jour mémorable que feu Monseigneur Provencher de regrettée mémoire, débarquait sur les bords de la Rivière Rouge à la Pointe Douglass suivi de ses dévoués compagnons de voyage pour y commencer à prêcher la religion du Christ, noble et sainte mission qui fut ensuite suivi de ses nombreux et nobles apôtres dans ce pays pour augmenter d'année en année le nombre de prédicateur déjà à l'œuvre.

Révérend Monsieur, nous comparons les premiers missionnaires arrivés en ce pays à un bolide parti des pays de l'Est pour venir se reposer sur les bords de la Rivière Rouge. De ce bolide, lumière de la vérité reposé sur les bords de la Rivière Rouge en 1818 a depuis rejailli des milliers d'étincelles pour aller ensuite se reposer dans toutes les parties de cet immense pays de l'Ouest Canadien. Vous êtes une de ces étincelles révérend curé, qui lancée en premier lieu dans les vastes plaines de l'Ouest. pour aller civiliser et enseigner la religion du Christ aux nations sauvages qui vivaient dans une ignorance complète de toute notion de morale et de religion. Vous avez passé parmi eux ces belles années de votre adolescence sacerdotale, que vous leur avez donnés avec tant de dévouements et de sacrifices. La Divine Providence vous avait confié la charge d'âmes de ces pauvres sauvages avec dessein, puisque pendant que vous étiez parmi eux occupé à préparer leur intelligence pour leur faire comprendre la religion et connaitre Dieu, certaines familles métisses étaient aussi de leur côté inspirées par la Divine Providence de venir sur les bords de la Rivière aux Rats pour y commencer la fondation d'une nouvelle paroisse et ouvrir la route que l'homme de Dieu devait par la suite suivre et améliorer au prix de tant de générosité et de sacrifiee. En effet il y a vingt sept ans, sept familles métisses, laissaient les paroisses de St. Vital et de St. Norbert pour venir s'établir sur les bords de la Rivière aux Rats. Dans la suite plusieurs autres familles métisses venaient augmenter le nombre d'habitants déjà résidant, quelques années plus tard nous avions vu arriver avec plaisir plusieurs familles canadiennes-françaises qui venaient aussi augmenter le nombre des habitants de cette paroisse, enfin plusieurs colons d'origine française sont venus eux aussi augmenter le nombre des habitants de cette belle et florissante paroisse qui forme aujourd'hui les belles paroisses de St. Pierre et de St. Malo. Tout homme est appelé à remplir une mission dont l'horizon, s'agrandit en raison de ses talents et de ses mérites. La votre après avoir passé quelques années au milieu de ces peuples sauvages vous appelait à revenir dans cette belle et florissante paroisse de St. Pierre, pour y continuer la mission Sainte à laquelle vous vous êtes attaché avec tant de dévouement. Si le passé nous rappelle de bien tristes souvenirs d'un autre côté nous avons à remercier Dieu de tout notre coeur pour le bien que nous avons appris à pratiquer en suivant vos bons conseils. Nous avons à remercier Dieu et a vous remercier parceque vous avez fait du peuple métis Canadien-Français un peuple égal aux autres peuples, si-non comme peuple civilisé du moins comme peuple catholique. Voilà le résultat de vos travaux, de vos labeurs révérend curé Honneur et gloire à Dieu pour le bien que vous avez prêché et qui avez réussi à faire pratiquer vos paroissiens depuis déjà bientôt vingt ans. Reconnaissance et amour pour vous, pour tout ce que vous avez fait de bien pour nous, reconnaissance à tous ceux qui sont venu se joindre à nous afin de vous faire réussir dans l'oeuvre si généreusement commencé. Nous terminons en demandant à Dieu de tout notre coeur du succès dans vos entreprises, bonheur et longue vie. Quoique certaines personnes ici présentes peuvent être de différente croyance, que nous, nous vous demandons de toui coeur de nous bénir suivant les vues de la Divine Providence.

Les membres de L'Union Métisse, St. Joseph de St. Pierre.

St. Pierre Sud, 4 juillet 1899.

En réponse à cette adresse, Monsieur le curé nous a rappelé la grande gloire d'autrefois du peuple français la pureté et l'usage universel de sa langue, ses épreuves passées, sa force actuelle etc. Monsieur le curé de St. Malo a ensuite prononcé un discours qui fit un grand plaisir à tous les assistants. Enfin dans le courant de l'après midi, il a eu des courses de chevaux, des courses en bicycle etc. A la fin de la journée chacun s'en retournait enchanté du plaisir obteuu en ce jour de fête nationale.

Mariage en perspective.

On annonce pour prochainement le mariage de l'un de nos concitoyens les plus estimables, de Winnipeg, nouvelle qui réjouira d'autant plus ses amis, trèsnombreux, qu'il a pratiqué le célibat avec peut-être un peu trop d'entêtement. Si la discrétion nous empêche de le nommer, elle ne nous fait pas loi de ne pas lui souhaiter tout le bonheur possible.

La future dame est de Saint-Boniface et appartient à une des meilleures familles de la ville.

Nous avons eu hier la visite de M. Joseph Préfontaine, de Saint-Eustache, De retour lundi dernier d'un voyage dans le Montana, où il était allé pour affaires, M. Préfontaine a été tout étonné d'apprendre en arrivant la nouvelle de sa mort ! En effet, le bruit avait couru il y a quelque temps qu'il avait péri dans un accident. Il est bien portant et a fait un heureux voyage.

Tuant sa mere et sa sœur.

Willie Porter, 9 ans, de Topeka, jouait un jour de la semaine dernière avec un pistolet qu'il avait trouvé dans la chambre d'un serviteur. "—Je te tire," dit-il à sa petite soeur, que leur mère avait sur les genoux ; et pressant la gachette de l'arme, la balle traversa l'enfant et la mère, qui tombèrent mortes toutes les deux.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 13 Juillet 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, Winnipeg, Man.

Les Candidats.

Dans trois comtés français, les candidats libéraux ont déja été choisis par leur convention reciproque. Ce sont MM. Wm. Lagimodière, Martin Jérome, A. F. Martin.

Nous sommes heureux du choix fait par nos compatriotes et amis de La Vérandrye, Carillon et Woodland et nous sommes convaincus qu'avec de tels hommes à leur tête ils remporteront aux prochaines élections une victoire assurée.

Pour sa part "l'Echo de Manitoba" entend s'employer de tout son pouvoir à faciliter et aider cette victoire; Nous profitons de l'occasion pour assurer MM. Lagimodière, Martin Jérome et A. F. Martin qu'ils peuvent compter entièrement sur notre dévouement.

A propos de St.-Boniface.

D'après le "Manitoba," tout ce qui touche à St.-Boniface est chose intangible, et c'est faire œuvre anti-patriotique que d'oser élever la plus légère critique sur la manière dont est administrée la chose publique; la ville de St.-Boniface constitue aux yeux de notre confrère une sorte de fief dont il entend rester le noble haut et puissant seigneur, avec droit de haute et de basse justice.

Oser émettre la moindre critique, c'est un crime de lèse majesté conservatrice; et celui-là est un traitre à sa race qui ose prétendre que tout n'est pas pour le mieux dans la plus éclairée des cités modernes!

On comprend d'ailleurs pourquoi cette superbe, pourquoi cette obstination, lorsqu'on songe quelle respensablité repose sur nos demi-dieux; du capitole où ils se sont hissés ils contemplent avec effroi la roche tarpéienne où ils dégringoleront dès qu'il sera permis de jeter un peu de lumière sur leurs oeuvres passées.

Aussi, se refusent-ils obstinément à discuter sur des faits, et se réfugient-ils toujours dans les personnalités. Ils espérent ainsi donner le change et faire dévier la discussion, mais nous ne leur donneront point cette satisfaction, et nous attendrons pour leur répondre qu'ils veuillent bien discuter les faits précis cités par nous.

Nous sommes de ceux qui croient en la nécessité d'une discussion loyale et sans détour des choses d'intérêt public, et ceux-là seuls peuvent s'y refuser qui ont intérêt à mettre la lumière sous le boisseau.

Note Editoriale.

Un meurtre se commet à Brandon, un meurtre abominable, dont la victime est une jeune femme; aussitôt la presse conservatrice, le "Morning Telegram" en tête, juge l'occasion propice de tirer profit de l'incident "pour la plus grande gloire" du parti conservateur, et accuse le coupable d'être un de ces galiciens maudits, importé par l'ennemi Sifton. Et voilà tout le peuple galicien voué aux gémonies, dénoncé à l'indignation populaire.

Il se trouve que le coupable, découvert au bout de quelques jours, au lieu d'être un galicien, est une anglaise, une servante à l'emploie de la victime.

Adieu, veaux, vaches, cochons!

Voilà toute la petite manœuvre politique à bas. Assurément, si la coupable était soumise au jugement du "Morning Telegram," elle serait condamnée non pour son crime, mais pour sa maladresse à n'être pas galicienne.

Ah que voilà un bel exemple des beautés de l'esprit de parti! Et le fanatisme politique poussé à un tel degré ne mériterait-il pas d'être puni par la loi, à l'égal d'un crime? car l'infamie est flagrante.

A défaut de la loi, espérons que les honnêtes gens de Manitoba sauront infliger à ces fanatiques le châtiment qu'ils méritent.

Ils ne l'auront vraiment pas volé.

Tactique de partisan.

Nous avons cru nécessaire de relever récemment, les assertions du "Manitoba à l'égard des livres d'école français en usage dans nos écoles du Manitoba.

Nous l'avons fait parcequ'il importait de contredire des assertions, de nature à créer une impression absolument fausse sur la position dans laquelle se trouve aujourd'hui la population française.

"Le Manitoba" avec une mauvaise foi, qui d'ailleurs ne nous étonne plus, revient sur la question; son désir évident est de nous amener à faire à cet égard, des déclarations dont ses amis politiques les conservateurs anglais pourraient s'emparer et se servir contre le gouvernement Greenway.

Nous nous refusons absolument à jouer ce rôle, dont pourrait peut être bénéficier la coterie bleue, ce qui nous est indifférent, mais dont à coup sur souffrirait la minorité catholique, ce que nous ne voulons à aucun prix.

Encore une fois l'on jugera du degré de patriotisme de ces gens là qui se posent sans cesse en champions de nos droits, mais s'en soucient de ces droits, comme de leur première chemise dès qu'il s'agit de leurs intérêts de parti.

Sans vouloir entrer en discussion sur ce sujet, il nous est permis de rappeller aux écrivains du "Manitoba" que ce n'est point à eux à s'ériger en juges dans cette matière.

Du moment que Monseigneur de St. Boniface à jugé bon de se taire, et par suite d'accepter l'état de chose actuel, il n'appartient pas plus au "Manitoba" qu'à qui ce soit de se poser en mécontent.

Ce ne sont certainement pas les diatribes du "Manitoba" qui nous aideront à améliorer les choses en admettant même qu'il y ait lieu de le faire actuellement.

L'attitude prise par cet organe sur cette question est donc pour dire le moins intempestive.

Déjà dans le passé les maladresses de ses amis ont fourni à nos ennemis le prétexte pour abolir l'usage officiel de notre langue, l'exemple du passé devrait le mettre en garde contre de semblables maladresses, si vraiment il n'a d'autres mobiles comme il le proclame, que l'intérêt de notre langue.

Beaucoup de bruit pour rien

"Le Manitoba" a sorti en notre honneur la semaine dernière toute sa paccotille de tonnerres, et d'éclairs des grands jours; et l'on sait si l'assortiment en est varié, bien que fortement décrépi!

Le vertueux organe, (le seul, l'unique qui ne rougisse point en vieillissant,) manifeste son indignation contre "l'Echo de Manitoba" en un vocabulaire qui n'est certainement pas emprunté aux Litanies des Saints.

Après tout, chaque âne est libre de braire à sa façon; D'ailleurs la prose colorée et odoriferante (oh combien) du suave "Manitoba" n'est pas pour surprendre ceux qui savent avec quelle charité chrétienne s'exprime d'ordinaire l'organe du syndicat indigo qui prétend avoir seul le monopole de toutes les vertus.

L'article est intitulé "un faux en écriture" Excusez du peu! et se termine par deux "Pouah" "Pouah", exclamation familière depuis quelque temps "au Manitoba" et qui parait être pour ces messieurs l'expression suprême de leur incommensurable dédain envers le reste des mortels.

Comme vous le voyez, c'est le grand jeu. L'on a fait jouer pour nous les grandes eaux de l'indignation.

C'est en vérité, trop d'honneur!

Le Requisitoire du "Manitoba" nous remet involontairement en mémoire la harangue d'un certain loup quelque peu clerc, qui au dire du bon Lafontaine denonçait aux animaux malades, "le pélé, le galeux, d'où venait tout le mal."

Or voulez vous savoir pourquoi un tel déploiement de vertu indignée, pourquoi ce requisitoire fulminant; quel est enfin ce crime impardonnable?

Mon Dieu, tout uniment parceque nous avons osé reproduire il y a un mois, textuellement, un article qui a fait le tour d'une bonne partie de la presse française de l'Est.

Nous l'avons reproduit, tel que, sans y rien ajouter ni retrancher, texte et TITRE compris.

Cet article, le "Manitoba" s'il daigne parcourir ses échanges a pu le lire plusieurs fois, mais il s'est bien gardé de s'en prendre à des journaux contre lesquels, une pareille polémique ne pouvait servir ses intérêts politiques; il a préferé faire du capital politique contre nous.

Encore, lui a-t-il fallu trois semaines pour arriver à machiner cette petite comédie, et permettre à sa vertueuse indignation de se faire jour, au moment propice.

Pauvres gens, faut-il qu'ils soient assez d'époupvu d'arguments, assez acculés au pied du mur pour avoir recours à des manoeuvres de ce genre!

C'est égal, quand on songe qu'il a fallu trois semaines à cette montagne de vertu pour accoucher de cette méprisable souris, l'on a le droit de s'esclaffer à gorge deployée!

Et dire que cette histoire là a été annoncée à son de trompe, une semaine à l'avance!

Quel four, mes braves gens! quel four gigantesques; non; on en rira longtemps dans Landerneau! allons, faites en votre deuil, de votre petite comédie à la Tartufe, rengainez votre superbe indignation, Messieurs les porte-plumes du syndicat "la vertu," vous vous escrimez contre de moulins à vent, et vous devez savoir par l'exemple de Don Quichotte votre illustre dévancier que le jeu n'est pas sans danger.

Messieurs les loups, quand vous endosserez l'habit de Jeannot berger du troupeau, pour faire du capital politique contre nous, ayez soin de ne pas laisser voir le bout de l'oreille, sans quoi les brebis ne se laisseront point prendre.

Vous êtes jeunes, vous avez le temps d'apprendre, peut-être serez vous plus heureux une autre fois.

Le Parlement.

Le parlement provincial a repris jeudi dernier le cours de sa session, et l'on prévoit que la durée de cette session ne sera pas très-longue,

Un certain nombre de bills ont été déposés, et le plus important, ou du moins le plus intéressant, est sans contredit celui qui a trait à la distribution des comtés. Les changements seront d'ailleurs de peu d'importance, et la séparation du comté de Dauphin en deux divisions électorales est le point de départ de ces modifications.

L'on ne sait point encore à quel moment le gouvernement rendra compte de sa mission à Ottawa au sujet des terres d'écoles.

En résumé, jusqu'à ce jour, séances entièrement consacrées aux affaires, et qui peuvent se résumer par la nomenclature des bills proposés.

Une seule note gaie a été fournie, au cours de ces séances, par le député de Lavérandrye. On discutait le bill proposé pour protéger les fermiers contre la grèle; M. T. Paré, a cru nécessaire de faire connaitre son opinion sur ce sujet; il a déclaré qu'il ne voyait pas plus de motifs pour assurer les fermiers contre la grèle que contre la gelée, qu'il était également opposé aux deux mesures, et que s'il avait voté pour la seconde lecture du bill, c'élait uniquement par amour pour la libre discussion.

Voilà une déclaration qui ressemble au brouet des Lacédémoniens, il y a là-dedans à boire et à manger, et la couleur de l'ensemble est loin d'être attrayante.

En voilà un qui n'est pas pour le progrès, le député de La Vérandrye! Il estime sans doute que le fermier dont la récolte est grélée doit se contenter de courber la tête et de remercier la Providence qui lui envoie cette épreuve!

Il est permis de trouver insuffisante cette manière de comprendre les intérêts de ses électeurs!

Une Passerelle s. v. p.

Le Conseil de St. Boniface, a passé lundi dernier, à la demande du maire, Son Honneur M. Betournay, une résolution, demandant à la compagnie du pont Broadway de construire une passerelle pour les piétons.

On ne peut qu'approuver cette résolution, et la seule chose à ajouter c'est que la passerelle devrait exister depuis longtemps.

D'abord, la charte de la compagnie l'oblige à construire non pas une, mais deux passerelles, et les assises en ont été prévues dans la construction, elles attendait d'être utilisées.

On ne comprend pas que la compagnie ait si longtemps différé de remplir ces conditions de son contrat. Il s'agit en effet, non pas d'une affaire de superflu, mais d'une chose de nécessité absolue et qui intéresse la securité puplique.

Il y a deux ans, les jeunes élèves du couvent de Ste. Marie se trouvaient à passer sur ce pont lorsqu'un team de chevaux emportés, attelés à un wagon, s'est engagé au grand galop sur la voie unique, et les malheureuses filettes furent obligés de chercher un refuge sur la superstructure du pont.

On frémit quand on songe au massacre qui pouvait arriver.

La semaine dernière, toute une bande de chevaux, près de 50 chevaux en liberté, passait sur le pont et deux personnes qui se trouvaient engagés en ce moment sur le pont ont failli être abimées, foulées aux pieds des chevaux.

Il est grand temps qu'un tel état de choses cesse. Faut-il attendre un effroyable accident, faut-il attendre qu'il y ait eu mort d'homme pour demander à la compagnie de remplir sa charte et construire au moins une passerelle, qui assure la sécurité des piétons.

A ce même conseil il a été decidé de créer trois nouveaux policiers, reconnus nécessaires.

Les immigrants.

Les officiers du bureau d'immigration sont toujours très occupés, et c'était particulièrement le cas vendredi de la semaine dernière au débarquement d'environ 1000 nouveaux arrivés. Un fort train de Galiciens, Scandinaves, Islandais, Suédois, Allemands, et autres, avec quatre wagons de Doukobors, est entré en gare dans la nuit. La diversité de langages, le pittoresque et quelquefois le grotesque des costumes, le bruit et la confusion rendaient la scène indescriptible. Plusieur trains de doukhobors sont arrivés depuis, dont une partie se rend immédiatement à Yorkton; environ 100 Galiciens s'établiront à Shoal Lake, 100 à Yorkton, les autres à Fork River et à Dauphin.

Durant le mois de juin, 3069 immigrants ont été enrégistrés au bureau d'immigration.

Une terrible calamité est arrivée il y a quelques temps à un parti-de-pêcheurs. Arrivés à destination après avoir ramé quelque vingt milles, ils s'aperçurent qu'ils avaient oublié le baril de bière.

BANQUE D'HOCHELAGA.

La vingt-cinquième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu, hier, à midi, au bureau-chef de la Banque à Montréal.

M. F. X. St. Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture des annonces de la "Gazette du Canada" convoquant cette assemblée.

MM. H. P. Pépin et G. J. Duhamel sont nommés scrutateurs sur motion de M. Charles Chaput, secondé par M. A. Kent.

VINGT-CINQUIEME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

Messieurs,

Le 15 juin 1895 vos directeurs vous rappelaient que la Banque venait d'atteindre sa majorité, c'est-à-dire finissant la 21ème année de son existence, ayant commencé ses opérations en 1874.

S'il nous était permis d'employer cette figure, nous dirions que la Banque célèbre aujourd'hui ses "noces d'argent."

Les espérances que nous exprimions en 1895 ont été quelque peu réalisées, puisque dans ces quatre dernières années le capital de la Banque a augmenté de $450,000 et sa réserve de $245,000.

L'augmentation de capital s'est opérée par deux émissions, l'une de $200,000, en janvier 1897, et l'autre de $250,000 en août 1898. Pendant ce temps là vos profits ont permis non seulement de maintenir le Fonds de Réserve à 40 pour cent du capital qu'il était en 1895, mais encore de le poèter à un peu plus de 45 pour cent du capital augmenté.

Quant aux profits de l'année qui vient de finir, si l'on tient compte 1o. de l'augmentation de dividendes sur 1897-98, 2o. du fait que le nouveau capital de $250,000 n'a été versé graduellement qu'à partir du mois d'août 1898, ces profits sont à peu près ceux de l'an dernier, malgré la réduction assez sensible des taux d'intérêt résultant de la compétition sans cesse croissante.

Nous avons lieu d'être satisfaits des opérations de la succursale de Québec qui venait d'être ouverte lors de votre dernière assemblée annuelle.

Votre bureau-chef, de même que ses succursales ont été régulièrement inspectés pendant l'année—et vos directeurs, ont, comme de coutume, à deux reprises vérifié les valeurs du trésor.

Le résumé du Compte de Profits et Pertes et le Bilan au 31 mai dernier vont donner quelque détails sur ce qui précède.

BILAN

Le 31 mai 1899.

PASSIF		
Capital versé.......	$1,250,000,00	
Fonds de réserve....	565,000,00	
Profits et Pertes....	2,497,93	
Fonds de garantie des employés.........	20,000,00	
Dividendes non réclamés............	321,43	
Dividendes payable le 1er juin 1899....	43,412,85	
		$1,881,232,21
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers..............	227,812,29	
Dû à d'autres banques en Canada..	114,72	
Billets de la Banque en circulation....	931,265,00	
Dépôts ne portant pas intérêt......	1,061,733,93	
Dépôt portant intérêt...............	3,880,672,81	
Traites des agences sur le Bureau-Chef impayées........	58,178,87	
		6,159,777,62
		$8,041,009,83

ACTIF		
Or et argent......	$171,811,46	
Billets de la Puissanc	621,225,00	
Billets et chèques d'autres banques..	402,277,34	
Dû par d'autres banques en Canada...	44,894,27	
Dû par d'autres banques en pays étrangers.............	262,578,73	
Débentures de la Puissance du Canada............	427,299,17	
Débentures de la Province de Québec.	253,059,44	
Dépôts au gouvernement en garantie de la circulation..	48,000,00	
Prêts à demande sur actions et débentures...............	853,454,04	
		$3,084,599,45
Billets escomptés courants.............	4,697,258,01	
Billets en souffrance (pertes déduites)..	3,519,54	
Autres dettes garanties par hypothèque ou autrement..	73,775,33	
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque........	42,087,50	
Propriétés foncières.	45,917,52	
Edifice de la banque ameublements et autres valeurs....	93,852,48	
		4,956,410.38
		$8,041,009,83

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant général.

Après la lecture du rapport des directeurs et du bilan au 31 mai dernier, le président demande que le rapport soit adopté et ajoute:

Comme le rapport le dit, messieurs, nous atteignons aujourd'hui notre 25e anniversaire et nous voulons le fêter comme les enfants aiment à fêter leurs parents en ce jour et nous croyons que c'est pour nous un devoir de le faire.

Laissez-moi vous dire que le rapport que nous venons de vous transmettre n'est pas un rapport de 25 ans, mais bien un rapport de 15 ans seulement, puisque les premières années ont été pauvres en résultats.

Il y a 25 ans que la Banque d'Hochelaga a ouvert ses bureaux à Montréal, car comme vous le savez, c'est en 1874 que cette banque a commencé ses opérations. Un peu plus tard la crise est arrivée et nous avons diminué nos dividendes à 4 p. c., 3 p., 2 p. c., puis rien, les profits disparaissant graduellement. Alors est arrivée la grande crise de 1879, après laquelle notre capital était diminué de $77,214 après avoir supporté des pertes de $161,738.

Je me rappelle qu'en 1880 nous étions assemblée au Cabinet de Lecture Paroissial et je vous assure que j'étais bien le même homme mais je n'avais pas le cœur aussi content qu'aujourd'hui, car les affaires n'allaient pas comme je l'aurais voulu. Il nous a fallu combattre alors et nous avons combattu. On parlait en ce moment de liquider la banque, et il a fallu réagir et vous voyez aujourd'hui que nous avons eu raison de ne pas perdre courage.

A propos des fortes sommes que nous tenons constamment disponibles, un actionnaire me disait l'autre jour; "Vous pourriez certainement donner 1 ou 2 pour cent de dividende de plus que vous ne le faites, il me semble."

"C'est vrai, si nous avions travaillé uniquement dans l'intérêt immédiat de nos actionnaires, mais nous croyons qu'il vaut mieux garder des fonds disponibles dans le cas où une crise arriverait. Il faut donc être prudents, et nous le serons"

Le rapport est adopté.

(A suivre.)

LA VIE D'UN INSTITUTEUR.

On a enterré, ces jours-ci, à Kœffen, près d'Inspruck, un instituteur, Johann Schwaighofer. Il était né en 1817 et avait occupé pendant cinquante-sept ans, dans diverses communes du Tyrol septentrional, les fonctions d'instituteur et d'organiste. Mais ces professions ne le défrayaient pas suffisamment, et Schwaighofer, pendant ses heures de loisir, fut successivement journalier, bûcheron, maçon, menuisier, peintre, couvreur, berger etc., Enfin il fabriqua des appareils de physique et acquit une certaine renommée. Il obtint même une récompense à l'exposition universelle de Vienne. Schwaighofer était en relations avec des savants, des poètes et des artistes éminents. L'épitaphe de cet original, rédigée par lui-même, porte ce qui suit: "Cigit Johann Schwaighofer, instituteur, né en 1817, à Rettenchöss, décédé à Kœffen, en 1899. Que la terre lui soit légère, comme l'était son traitement!"

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—En activité depuis le 18 juin 1899.

	Allant au Sud quitte.	Allant au Nord quitte.	Arrive.
Winnipeg—Mardi, Mercredi Jeudi, Samedi...........		7 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi..............			19 K
P.-la Prairie—Mardi, Jeudi, Mercredi, Samedi.......		9 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi..............			16 30
Gladstone—Mardi, Jeudi..		11 K	
Mercredi, Samedi........		11 30	
Lundi, Mercredi.........	14 55		
Mardi, Vendredi.........	14 30		
Dauphin—Mardi, Jeudi, du Sud..............			15 K
Mercredi, Samedi, du Sud.			17 20
Jeudi à Cowan..........		15 30	
Samedi à Cowan.........		18 30	
Mardi, Jeudi à Winnipeggosis............		16 K	
Mardi, Vendredi.........	8 30		
Lundi, Mercredi.........	10 45		
Vendredi de Cowan......			6 35
Cowan—Jeudi........			19 50
Samedi.............			22 50
Vendredi.............	2 30		
Lundi.............	6 K		
Winnipegosis-Mardi, Jeudi.			18 15
Mercredi...........	7 K		
Vendredi...........	5 K		

D. B. Hanna,
Superintendant

WINNIPEG.

EN 1814.

Ce vieux-là portait à sa boutonnière, avec la légion d'honneur, une décoration que nous ne sommes plus habitués à voir et qui alors était déjà rare — je parle de dix ans — le ruban jaune et vert de ceux qui avaient servi sous " l'Ancien," sous l'empereur, la médaille de Sainte-Hélène.

Il me dit :

— Vous autres, axec vos petites passions de coteries, votre politique de boutiquiers rageurs, vous ne comprendrez jamais notre époque, la grande, l'énorme élargissement qu'il y avait dans nos coeurs pour la haine et pour l'amour. Voyez-vous, depuis le départ des volontaires de 92 pour la frontière, jusqu'au dernier coup de fusil au carré de Plancenoit à Waterloo, ça été une sorte d'ivresse immense ; je crois que nous étions tous gris, ma parole, gris de gloire et d'honneur.

Je suis d'une vieille famille de gentilhommes picards ; dès 91, mon père émigra, rejoignit les princes à Coblentz, emmenant avec lui ma mère et mon frère qui était agé de vingt ans. Moi qui en avait quatre, on me laissa au château sous les soins d'une vieille tante, pour tâcher de faire échapper nos biens aux lois de confiscation.

Du reste, cela ne servit à rien ; un intendant à qui mon père avait laissé tous les pouvoirs, vendit les terres pour une poigné d'assignats et les racheta en sous main. Aujourd'hui ses descendants très riches sont du plus pur faubourg Saint-Germain, légitimistes ultra, et portent titre. Moi, je suis le commandant Laroche. J'aime mieux ça de même.

Ma vieille tante mourut quand j'avais neuf ans! Des amis qui étaient restés en France obtinrent du premier consul que je serais élevé aux frais de l'état, au Prytanée. Je n'avais aucune nouvelle de mes parents : mon père et ma mère étaient morts à Saint-Pétersbourg, où ils s'étaient réfugiés ; je ne savais pas ce qu'était devenu mon frère ainé.

A seize ans j'eus une lieutenance à l'armée du Rhin parce qu'on avait besoin d'officiers après Austerlitz et ma carrière militaire commença. J'ai suivi Napoléon partout, j'ai eu la chance de faire toutes mes campagnes avec lui, c'est-à-dire d'être toujours victorieux tant que la neige et la trahison ne sont pas venus se mettre de la partie.

Ceux de la seconde génération militaire qui ont commencé leurs premières armes quand il était déjà empereur, ceux-là l'aimèrent véritablement. Les autres, mon Dieu, ils se souvenaient toujours de l'avoir connu général ; il y en avait qui pensaient : "Pourquoi lui et pas moi ?" Mais nous, nous avions été éblouis dès le début, nous ne voyions plus que notre soleil. Je puis dire qu'il fut la passion de ma jeunesse. Quand au milieu de la bataille il arrivait au grand galop de son cheval, suivi de tous les chefs chamarrés, et qu'à ce moment tout pliait devant lui, ou bien que très-calme et l'air distrait il entrait dans une capitale, et que nous faisions la haie sur son passage, mon coeur s'ouvrait, s'inondait de joie.

Pourtant je n'avais pas été très-favorisé du sort, je n'avais pas pu me distinguer, trouver la chance du beau fait d'arme qui attire l'attention. Peut-être que Napoléon ne m'a jamais connu. A la Moskowa je n'étais que capitaine, et c'est là que j'ai gagné mes épaulettes de commandant. D'ailleurs, je ne demandais qu'une chose ; finir, si je n'étais pas tué avant, colonel et baron de l'empire.

Mais quelle tristesse, quelle agonie, quand nous avons commencé à reculer. Certes, notre héros n'était pas moins admiré et sublime, mais il était malheureux.

Quand l'armée de la Loire eut été licenciée en 1814, je revins à Paris, mis à demi-solde, et bien décidé à ne pas servir les Bourbons. Je descendis par hasard et par malheur dans un hôtel qui était rempli d'officiers étrangers, des Autrichiens ; ces kaiserlitz que nous avions si souvent mis en fuite semblaient tout étonnés de se trouver là, et je dois le dire, ils se conduisaient comme il faut. Ils virent que j'étais un ancien soldat, et avec une réserve et une certaine déférence, me laissèrent dans le coin où j'étais silencieux et morne, si morne que je ne songeai même pas à prendre gite ailleurs.

Mais il y en avait un, un grand, dont la morgue était insupportable et que je pris en haine. Il semblait exagérer une affectation d'arrogance, battant les domestiques, jetant les assiettes par la fenêtre quand on ne le servait pas à sa fantaisie, rudoyant même ses officiers, qui l'appelaient tous avec beaucoup de respect : "Mon colonel," ou : "Monsieur le marquis."

Unjour que je revenais d'assez mauvaise humeur à cette auberge qui avait l'air d'être en pays ennemi, je me trouvai en avance pour le diner, et je m'assis pour attendre, dans un petit jardin qu'il y avait par derrière. J'avais posé mon chapeau sur une chaise à côté de moi ; le colonel qui rentrait en ce moment heurta cette chaise, — volontairement ou non, je n'ai jamais su — et mon chapeau roula à terre montrant sa coiffe. C'était là que nous portions la cocarde tricolore, qui venait d'être proscrite et remplacée par la blanche.

Les trois couleurs brillèrent au soleil.

Il les vit, s'arrêta, fondit sur mon pauvre chapeau, arracha ma pauvre cocarde, criant en français :

— Ah ! tu tiens encore à ton ogre de corse!

Mais d'un coup de canne, j'avais fait voler son shako où paraissait la cocarde noire d'Autriche.

Et nous nous trouvêmes tous deux en présence, nu-tête.

Il était grand, mince, l'arrête du nez fine et busquée, la mine mauvaise, avec par contraste de grands yeux bleus d'une douceur et d'une tendresse infinies. Mais je ne vis tout cela qu'en éclair ; nos provocations se croisaient comme des lames d'épée, nos phrases s'échangeaient comme des balles, et déjà j'avais tiré du fourreau l'épée que j'y cachais....... puisqu'on m'avait retiré l'autre. Mais il gronda :

— Pas ici, c'est contraire à la discipine. Mais suis-moi dans la petite rue à gauche ; je te ferai ton affaire....

Nous sortimes, marchant à grands pas, et je lui dis, soupçonneux ;

— Comme vous parlez bien français !

— Imbécile ! Est-ce que tu me prends pour un Allemand ? Veux-tu savoir mon nom avant de mourir ? Eh bien, tu va avoir l'honneur d'être embroché par le marquis de La Roche-Gontier, colonel au service de l'Autriche en attendant de l'être à celui du roi de France. Tu ne te serais pas douté d'une chance pareille, hein ? — Monsieur qui ? — Comment t'appelles-tu, dis, mon brave ?

J'eus un éblouissement. La Roche Gontier c'était le nom que portait mon père et que j'aurais dû porter si je ne l'avais pas coupé en deux. Je ne pouvais en douter, cet homme avec lequel j'allais me battre, c'était mon frère, lui, frère, non ; un ennemi de la France, un de ceux qui avaient vaincu Napoléon.— Je suis le commandant Laroche, du 6e léger.

Au détour de la ruelle nous mîmes nos habits bas et au bout de deux passes, je le tuai fort proprement d'un joli coup droit en plein coeur.

Mais au moment où il se renversa, la main sur sa poitrine, et où ses yeux se fermèrent, je reconnus ces yeux. C'étaient ceux que j'avais aimés si souvent sur une miniature, la seule chose que je tenais de ma mère, cette mère que je n'avais pas connue et que j'avais aimée quand même.

Et j'ai eu du mal à oublier l'expression de ce regard-là.

FRANÇOIS DE NION



AVIS PUBLIC.

Les soussignés ayant été nommés Commissaires par le Gouvernement du Canada pour traiter avec les Métis du Nord-Ouest,

DONNENT AVIS PAR LES PRESENTES

qu'à leur retour du District d'Athabaska, vers Octobre prochain, ils feront publier les iieux et dates auxquels ils rvncontreront les Métis des parties habitées des Territoires du Nord-Ouest, et accorderont des Scrip aux enfants des Métis nés entre le 15 de Juillet 1870 et la fin de Décembre 1885.

JAMES WALKER,
J. ARTHUR COTÉ,
Commissaires des Métis.

Le meurtre a Brandon.

La tragédie de Brandon, dont nous avons parlé la semaine dernière, a pris une tournure à laquelle on était loin de s'attendre. On se rappelle qu'on accusait un "tramp" d'avoir commis le crime ; or il se trouve que le tramp était un être absolument imaginaire. Après des perquisitions faites chez les marchands d'armes de Winnipeg, on a découvert que le 20 juin dernier un revolver et des cartouches avaient été achetés par Hilda Blake, la servante même de la victime, madame Lane. Arrêtée par le chef de police Kirkcaldy, Hilda Blake a tout avoué. Elle a d'abord prétendu qu'elle s'était procuré le revolver dans le but de se tuer elle-même. mais pressée de questions, elle a fini par faire l'aveu que prise d'une rage de jalousie contre sa maitresse, elle s'était décidée à lui ôter la vie.

Elle a comparu lundi matin devant le magistrat et n'a pas dit un mot ni fait un signe pendant la durée de toute l'instruction, et à part le frémissement continuel et violent de ses lèvres, on eut cru qu'elle n'avait pas conscience de la situation. Cependant, sur la fin de l'enquête judiciaire, lorsqu'il lui fut demandé si elle avait quelque chose à dire, elle a répondu en se levant :

—Je suis coupable et mérite le châtiment que vous voudrez me faire subir. C'est tout.

Et dire que le jour même du crime, si on eut mis la main sur quelque pauvre diable répondant tant soit peu au signalement donné par Hilda Blake, il eût peut-être été lynché !

On a trouvé une bouteille de laudanum dans sa chambre. On la croit en démence.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

366 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.

M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.

M. ED. GUILBEAU, 2E VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES

DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.

M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES.

Un delegue Apostolique au Canada.

On parle beaucoup dans les cercles ecclésiatiques de la nomi nation d'un nouveau délégué apostolique au Canada. Le nom du délégué serait Monseigneur Falconio. Le correspondant de Rome du "Catholic Times" de Liverpool, parlant de cette nomination dit ce qui suit :

"Mais, quoique les organes du Vatican soient silencieux, je suis en mesure de vous dire que la nomination d'un délégué apostolique au Canada est un fait accompli, et que le prélât qui remplira cette fonction d'une importance exceptionnelle est Mgr. Diamède Falconio, archevêque d'Acerenza et Matera. Ceux qui connaissent Monseigneur, et ils sont nombreux aux Etats-Unis, où Sa Grandeur a passé plusieurs années, admirent une fois de plus le bonheur qu'a toujours le Saint Père de nommer l'homme qu'il faut à la bonne place.

Mgr. Falconio a été appelé à Rome il y a quinze jours, et pendant une audience très cordiale, Sa Sainteté a appris la nouvelle à son archevêque. Ce dernier a accepté cette nomination, mais il a demandé comme faveur un mois pour dire adieu à ses ouailles.

"Cela lui a été accordé, et il est présentement à Matera. Vers la fin de juillet Sa Grandeur retournera à Rome pour recevoir les instructions finales du Saint Père avant de s'embarquer pour le Canada. Mgr Falconio est âgé de 57 ans, mais il a l'air beaucoup plus jeune.

C'est un théologien très savant."





LE NORD-OUEST CANADIEN

——o-o——

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

——o-o——

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308.252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année.............. 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année.................. $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année........$1,460,740

Nombre de fermes dans la province.......................... 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba.